

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **SOLIGNAC SUR LOIRE DU 29 NOVEMBRE 2022**

Date de la convocation : 22 novembre 2022

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 12

Procurations : 2



L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Solignac sur Loire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur TEYSSIER Olivier, Maire.

Date de convocation : 22 novembre 2022.

Etaient présents : TEYSSIER Olivier, CHANCELADE Cédric, GIRAUD Mickaël, WASIOLEK Jessy, BREYSSE Jérôme, COSTE Liliane, FERREIRA Nathalie, MANEVAL Catherine, MOOTE Ingrid, MORENO Marcel, CHRETIEN Catherine, JOUBERT Martial.

Absents excusés : MALARTRE Isabelle donne pouvoir à TEYSSIER Olivier, BLANC Mickaël, donne pouvoir à MOOTE Ingrid.

Sur son invitation, le Conseil Municipal procède à la désignation d'un secrétaire de séance : MOOTE Ingrid

Quorum : 12/15

Ordre du jour de la séance

Nomination d'un secrétaire de séance

1. Approbation procès-verbal séance précédente
2. Convention relative à l'entretien courant de l'aire de covoiturage des Fangeas
3. Adoption des statuts modifiés de l'agence d'ingénierie des territoires de la Haute Loire
4. Modification des heures de l'éclairage public
5. Taxe de séjour 2023
6. Prix du repas à la cantine
7. Tarif 2023

8. Droits de préemption
9. Créations de postes
10. RIFSEEP
11. Subventions DETR 2023
12. Subvention CAP 43 2023
13. Travaux rue du Valla
14. Mandatement investissement 2022
15. Décisions modificatives Budget 2022
16. Questions diverses



1/ Approbation procès-verbal séance précédente

DELIBERATION n°86/2022 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 19 octobre 2022.

2/ Convention relative à l'entretien courant de l'aire de covoiturage des Fangeas

DELIBERATION n°87/2022 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide la mise en place d'une convention tripartite entre la commune de Cussac sur Loire, Solignac sur Loire et la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay.

3/ Adoption des statuts modifiés de l'agence d'ingénierie des territoires de la Haute Loire

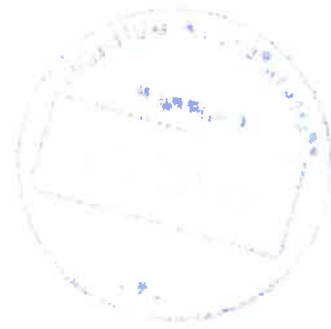
DELIBERATION n°88/2022 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide l'adoption des statuts modifiés de l'agence d'ingénierie des territoires de la Haute Loire.

4/ Modification des heures de l'éclairage public

DELIBERATION n°89/2022 :

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la commune de s'inscrire dans une dynamique de sobriété énergétique. Du 30 octobre au 15 novembre 2022, la municipalité a expérimenté de nouveaux horaires d'extinction nocturne. Après avoir délibéré le Conseil Municipal valide les nouvelles amplitudes horaires.



5/ Taxe de séjour 2023

DELIBERATION n°90/2022 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la mise en place par le Conseil Départemental de la Haute Loire la taxe additionnelle de séjour de 10% au 1^{er} Janvier 2023.

Le prix d'un emplacement de camping-car par nuit passera de 13 € à 14€ en 2023 (taxe de séjour et taxe additionnelle comprises).



6/ Prix du repas à la cantine

DELIBERATION n°91/2022 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'augmentation à venir de 10 à 20 % du prix des repas facturés par la cuisine centrale du Velay. A noter que le prix des tickets de cantine n'a pas évolué depuis le 1^{er} septembre 2020. A ce jour la commune prend à sa charge 0.81 € par repas pour les maternels et 0.59 € pour les primaires, ainsi que le cout du pain.

Le conseil Municipal décide d'une participation de la commune sur le prix appliqué par la cuisine centrale du Velay :

- de 0.85 € pour les tickets de cantine des enfants de maternelle
- de 0.65 € pour les tickets de cantine des enfants du primaire

Le pain reste à la charge de la commune.

Le prix du repas cantine adulte (pour enseignants et intervenants) à 7.50 €.

7/ Tarif 2023

DELIBERATION n°92/2022 :

Au vu de l'augmentation des charges, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide l'augmentation des tarifs pour les locations des salles communales.

8/ Droits de préemption

DELIBERATION n°93/2022 : Droit de préemption parcelle E1390

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, renonce à son droit de préemption.

DELIBERATION n°94/2022 : Droit de préemption parcelle A 1077

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, renonce à son droit de préemption.

DELIBERATION n°95/2022 : Droit de préemption parcelle E 1556

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, renonce à son droit de préemption.

DELIBERATION n°96/2022 : Droit de préemption parcelle A 871 – A 1334

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, renonce à son droit de préemption.

DELIBRATION n°97/2022 : Droit de préemption parcelle G 98, 101, 114, 509 et 510
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, renonce à son droit de préemption.

DELIBRATION n°98/2022 : Droit de préemption parcelle A 1536 et A 1619
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, renonce à son droit de préemption.

9/ Créations de postes

Monsieur explique que suite aux départs à la retraite de deux agents dans les semaines à venir, il y a lieu de créer de nouveaux emplois.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de créer :

- DELIBRATION n°99/2022 : un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité, d'adjoint technique territorial, 35 heures hebdomadaires.
- DELIBRATION n°100/2022 : un emploi permanent d'adjoint technique territorial de 35h heures hebdomadaires.
- DELIBRATION n°101/2022 : un emploi permanent d'adjoint technique territorial de 27.5 heures hebdomadaires.

10/ RIFSEEP

DELIBRATION n°102/2022 : Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent la modification et de remplacement de la délibération 57/2022, portant sur les modalités d'attribution du RIFSEEP.

11/ Subventions DETR 2023

DELIBRATION n°103/2022 : les membres du Conseil municipal valident le plan de financement présenter pour le dossier de subvention DETR 2023, concernant le projet de réfection de voirie au village de Concis.

DELIBRATION n°104/2022 : les membres du Conseil municipal valident le plan de financement présenter pour le dossier de subvention DETR 2023, concernant le projet de réfection de chaussée – rue de la gardette.

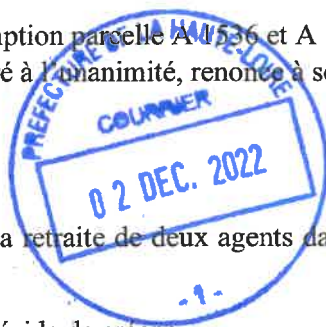
12/ Subvention CAP 43 2023

DELIBRATION n°105/2022 : les membres du Conseil municipal valident le plan de financement présenter pour le dossier de subvention CAP 43 Communes, concernant le projet du Pole de santé et de services.

13/ Travaux rue du Valla

DELIBRATION n°106/2022 : les membres du Conseil municipal valident les travaux situés rue du valla.

DELIBRATION n°107/2022 : les membres du Conseil municipal après délibération, approuvent les travaux d'éclairage public rue du valla et ils valident la prise en charge des travaux par le SDE.





14/ Mandatement investissement 2022

DELIBRATION n°108/2022 : les membres du Conseil municipal approuvent d'ouverture des crédits budgétaire en investissement au titre de l'année 2023, dans la limite d'un quart des crédits votés en 2022.

15/ Décisions modificatives Budget 2022

Néant

16/ Questions diverses

- DELIBRATION n°109/2022 : Monsieur le Maire explique qu'il a été récemment sollicité par l'Ecole privée Marguerite Audier Bauzac pour une aide financière, dans le cadre d'une classe neige prévue du 3 au 6 janvier 2023. Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'allouer une subvention de 1000 €.
- Les vœux du Maire se dérouleront le 15 janvier prochain à la salle polyvalente
- Le repas des aînés est programmé le 5 mars 2023
- Travaux réalisés : chemin entre le pré neuf et les écuries, et chemin entre Chassilhac et Montagnac
- Point sur les travaux de la Maison des assistantes maternelles et la Maison des associations
- Les travaux à venir : déviation des eaux au-dessus du lotissement de Bel Air et installation d'un bus route du Puy
- Retour sur l'analyse des compteurs routiers installés sur les 4 axes de circulation du bourg

La séance est levée à 22h45

Signatures

Olivier TEYSSIER,
Maire et Président de séance :



Ingrid MOOTE,
Secrétaire de séance :



